

FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE R490 - GRUE AUXILIAIRE

AUTOR490

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

Objectifs

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne des grues auxiliaires Obtenir/Renouveler une autorisation pour la conduite en sécurité de grues auxiliaires suivant la R490.

Public Visé

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler l'autorisation de conduite en sécurité de grues auxiliaires de chargement de véhicules selon la R490

Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel
2 Jours

Pré Requis

Aucun.

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Rôle et responsabilités du conducteur
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Rôle et responsabilités du chef de manoeuvre, du signaleur et de l'élingueur
- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique pour évaluation des charges et du centre de gravité
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues sur la voie publique, sur chantier ou en entreprise
- Les principaux risques liés à l'utilisation de la grue et de ses équipements et les moyens de prévention associés
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Positionnement de la grue auxiliaire, vérifications et entretien d'usage

FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification de la machine et des accessoires de levage avant utilisation
- Adéquation de la grue auxiliaire utilisée à la manutention des charges prévues et choix des accessoires et appareils de levage appropriés à la charge à manutentionner
 - Masse des charges, centre de gravité, encombrement, prise au vent
 - Conditions d'appui du véhicule et impact des conditions atmosphériques
 - Respect des tableaux de levage
- Mise en position de travail : sortie et calage des stabilisateurs, balisage, prise en compte de l'environnement et des conditions météorologiques
- Utilisation des différents dispositifs : lève palettes, grappins, crochets...
- Mettre en pratique les gestes de commandement et la radio
- Réalisation de tous les mouvements (simples et combinés) que peut effectuer la grue auxiliaire munie de ses équipements
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge
- Réaction en cas d'anomalies ou incidents, notamment lors du déclenchement du limiteur de capacité

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

- Les opérations de fin de poste et entretien journalier
- Mise en position de transport de la grue auxiliaire : repliement du bras, rangement des accessoires, verrouillage des stabilisateurs et de leurs composants
- Rendre compte des anomalies

Objectifs pédagogiques

- Respecter la signalisation sur route, le plan de circulation en entreprise et sur chantier
- Connaître la technologie des grues auxiliaires ainsi que leur positionnement et leur stabilité
- Maîtriser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur, en entreprise et sur la voie publique
- Assurer la maintenance de premier niveau des grues auxiliaires et des équipements utilisés

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques à l'aide de supports POWER POINT et vidéo
- Alternance entre théorie et pratique
- Conduite d'une grue auxiliaire de chargement avec différents accessoires de levage et différents types de charge
- Mise à disposition d'une grue auxiliaire et différentes charges à manutentionner conformément et de la plateforme de test conforme à la recommandation R490 cf. Descriptif plateau technique joint

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis par un test théorique et un test pratique.
Le stagiaire devra valider les deux tests pour obtenir son autorisation.
Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 1 à 6 Personnes